
[Attestation numérique de déplacement dérogatoire](#)

Mis à jour le 06 avril 2020

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, ci-dessous, la nouvelle attestation à télécharger et à remplir pour chaque jour que vous passerez en dehors de votre lieu de confinement.

[Nouvelle attestation de déplacement dérogatoire](#) 134.44 Ko

Vous pouvez également générer [une attestation numérique en cliquant ici](#).

Lorsque vous sortez, vous devez vous munir de cette attestation remplie, datée et signée, ainsi que de votre carte d'identité. Attention, si l'adresse indiquée sur votre formulaire est différente de celle indiquée sur votre document d'identité, vous devrez également vous munir d'une attestation de domicile.

[Ma mairie](#)

[Info Mairie](#)

[Les Grands Rendez-Vous](#)

Publié le 17/03/2020